

ABONNEMENT

**Saumur :**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAYAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## INSTRUCTIONS DE MGR LE COMTE DE PARIS

Aux Représentants du Parti Monarchiste en France.

A de graves périls a succédé un calme apparent. L'honneur revient principalement aux monarchistes de la Chambre. Ils ont, en effet, compris que leur rôle était déterminé par leur nombre même. S'ils n'étaient qu'une faible minorité, ils devraient se borner à d'énergiques et incessantes protestations. S'ils étaient la majorité, ils auraient à prendre la responsabilité du pouvoir. Mais, assez nombreux pour peser d'un juste poids sur les décisions de l'Assemblée, la direction des affaires n'est cependant pas entre leurs mains. Ils ne doivent donc s'occuper aujourd'hui que de défendre les intérêts conservateurs et la fortune publique sans aggraver les crises parlementaires dont la République donne le trop fréquent spectacle. C'est ce qu'ils ont fait avec un rare patriotisme dans une récente et mémorable circonstance. Ils ont ainsi bien mérité de la France conservatrice.

Mais ce calme apparent dissimule mal les périls de l'avenir. Les considérations électorales qui dominent une Chambre, elle-même toute puissante, stérilisent tous les efforts tentés pour rétablir l'ordre dans les finances. L'instabilité du pouvoir exécutif isole la France en Europe. La tranquillité matérielle est à peine assurée. Partout la faction triomphante opprime le reste des citoyens. Personne enfin n'a confiance dans le lendemain.

Cette situation impose d'autres devoirs aux monarchistes dans le pays. N'étant pas liés devant la nation comme ils le sont dans le Parlement, par un mandat limité, ils ont une tâche plus large à remplir. Ils doivent montrer à la France combien la Monarchie lui est nécessaire et combien le rétablissement en serait facile. Ils doivent la rassurer sur les dangers imaginaires de la transition, lui prouver que cette transition peut s'effectuer légalement. En vain le Congrès a-t-il proclamé l'éternité de la République. Ce qu'un Congrès a fait, un autre peut le défaire, et le jour où la France aura clairement manifesté sa volonté, aucun obstacle de procédure n'empêchera la Monarchie de renaitre.

Toutefois, instruit par une triste expérience, le pays croit peu aux transformations légales et régulières de son état politique. Son histoire, malheureusement, lui fournit trop de raisons de prévoir une de ces crises violentes qui semblent avoir pris dans notre vie nationale un caractère périodique. Si une telle crise se produit, la Monarchie peut et doit sortir : mais elle ne l'aura pas provoquée. La crise sera l'œuvre de certains républicains, soit que les passions et les souffrances populaires, exploitées par des ambitions criminelles, amènent des troubles civils, soit qu'une faction politique ait recouru à la force pour s'emparer du pouvoir suprême. Le jour où la légalité aura été violée, la Monarchie apparaîtra comme l'instrument nécessaire du rétablissement de l'ordre et le gage de la concorde.

Mais il est bon que la France sache d'avance ce que sera cette Monarchie. Le moment est favorable pour le lui dire, pour

l'avertir qu'elle ne marquera pas un retour en arrière. Il faut lui montrer que le principe de la tradition historique, avec sa merveilleuse souplesse, peut s'adapter aux institutions modernes ; qu'il apportera au gouvernement de notre société démocratique l'élément pondérateur qui manque dans le régime républicain et qu'il jouera dans cette société un rôle non moins efficace que dans les vieilles Monarchies européennes qui se sont pacifiquement transformées.

Si la Monarchie capétienne a constitué l'unité et développé la puissance de la France, à travers toutes les vicissitudes de notre longue histoire, c'est qu'elle a eu pour origine de sa grande mission un véritable pacte national, pacte conclu aux premières heures de cette histoire, entre ceux qui représentaient alors la France naissante et la famille dont le sort devait rester uni au sien dans la mauvaise comme dans la bonne fortune. Pour fonder, après tant de révolutions, un gouvernement dont la base soit plus ferme et plus large qu'une simple prise de possession du pouvoir ou une délégation de la souveraineté du nombre, il faut faire revivre la tradition historique par un accord librement consenti entre la nation et la famille dépositaire de cette tradition. Cet engagement réciproque, consacrant le droit historique et liant, comme tous les contrats, les générations futures, peut seul garantir à la fois la stabilité dont la France a besoin pour reprendre son rang en Europe, et la vraie liberté qui est surtout la protection des faibles.

Ce pacte ancien sera remis en vigueur, au nom de la France, soit par une Assemblée constituante, soit par le vote populaire. Par cela même qu'elle est insitée sous la Monarchie, cette dernière forme est plus solennelle et peut mieux convenir à un acte qui ne doit pas se renouveler. Elle permet de donner, sans retards, une assise solide à la Constitution. Un gouvernement porté par l'opinion publique, comme le sera la Monarchie, le jour de son avènement, n'a rien à craindre de cette consultation directe de la nation.

C'est au suffrage universel direct que doit appartenir le choix des députés. Grâce à son origine antique et à son établissement nouveau, la Monarchie sera assez forte pour concilier la pratique du suffrage universel avec les garanties d'ordre que lui demandera le pays, dégoûté du parlementarisme républicain. Le pays voudra un gouvernement fort, parce qu'il comprend très bien que même le véritable régime parlementaire, celui qui, sous la Monarchie, a jeté tant d'éclat de 1815 à 1848, n'est pas compatible avec une assemblée élue par le suffrage universel. Il faut modifier le mécanisme pour l'adapter à ce nouveau et puissant moteur. Sous la République, la Chambre gouverne sans contrôle. Sous la Monarchie, le Roi gouvernera avec le concours des Chambres.

A côté de la Chambre des députés, une

autorité égale appartiendra au Sénat, en majeure partie électif, et qui réunira dans son sein les représentants des grandes forces et des grands intérêts sociaux. Entre ces deux Assemblées, la Royauté ayant ses ministres pour interprètes, pouvant s'appuyer sur l'une ou sur l'autre, sera éclairée, guidée, mais non asservie. Il suffira d'une modification de nos pratiques parlementaires pour maintenir cet équilibre et prévenir toute domination exclusive de l'une ou de l'autre Chambre. Le budget, au lieu d'être voté annuellement, sera désormais une loi ordinaire et ne pourra, par conséquent, être amendé que par l'accord des trois pouvoirs.

Chaque année, la loi de finances ne comprendra que les modifications proposées par le Gouvernement au budget antérieur. Si ces propositions sont rejetées, tous les services publics ne sont pas suspendus et les intérêts privés compromis comme par le refus du budget. Et cependant, les vrais principes constitutionnels seront scrupuleusement respectés, car aucun nouvel impôt ne pourra être établi, aucune dépense nouvelle ne sera décidée sans le consentement des élus de la Nation.

A ces élus reviendra également la tâche de discuter librement toutes les questions qui intéressent le pays, d'écouter toutes les protestations qui pourra soulever l'action gouvernementale. Si ces protestations sont légitimes, ils en seront les premiers interprètes et l'adhésion de l'autre Assemblée ne leur fera pas défaut. Mais un caprice de la Chambre des députés ne pourra plus, à l'improviste, paralyser la vie publique et la politique nationale.

La Monarchie devra rétablir l'économie dans les finances, l'ordre dans l'Administration, l'indépendance dans l'exercice de la justice. Elle devra relever pacifiquement notre situation en Europe, nous faire respecter et rechercher par nos voisins. Les ministres qui la serviront dans cette grande entreprise ne sauraient en poursuivre la réalisation avec persévérance, s'ils ont la crainte de voir leurs efforts interrompus par un simple accident parlementaire. Ils se sentiront affranchis de cette crainte le jour où ils seront responsables, non plus devant une seule Chambre omnipotente, mais devant les trois pouvoirs investis de la puissance législative. Ainsi les députés, ne pouvant plus élever ou renverser à leur gré les ministères, n'exerceront plus cette influence abusive qui est aussi funeste pour l'Assemblée que pour l'Administration.

Les Constitutions ne valent que par l'esprit dans lequel elles sont appliquées. La France le sait bien. Il importe donc, avant tout, de la convaincre que la Monarchie nouvelle saura satisfaire à la fois ses besoins conservateurs et sa passion de l'égalité.

Sous la protection du gouvernement monarchique, la France pourra recouvrer dans la paix du travail sa prospérité d'autrefois. Grâce à la confiance inspirée par la solidité de ses institutions, elle aura l'autorité néces-

saire pour traiter avec les puissances et poursuivre l'allègement simultané des charges militaires qui ruinent la vieille Europe au profit des autres parties du monde.

La Monarchie accordera à tous les cultes la protection qu'un gouvernement éclairé doit aux croyances qui consolent l'âme humaine des misères terrestres, élèvent les cœurs et fortifient les courages. Elle garantira au clergé le respect qui lui est dû pour l'accomplissement de sa mission. En restituant aux communes, dans le domaine des choses scolaires, l'indépendance qu'une législation tyrannique leur a ravie, elle rendra à la France la liberté de l'éducation chrétienne. Elle assurera aux associations religieuses comme aux autres la liberté qui deviendra, sous certaines conditions d'ordre public, le privilège d'un parti. Ainsi sera rétablie la paix religieuse qu'une politique intolérante a si profondément troublée.

La Monarchie mettra les traditions militaires à l'abri des fluctuations de la politique en donnant à l'armée un chef incontesté et immuable. La permanence du commandement au sommet aura pour conséquence la solidité de la discipline à tous les degrés de la hiérarchie.

La stabilité de son gouvernement lui permettra de s'appliquer avec suite à l'étude des problèmes que soulèvent la condition de nos populations laborieuses des villes et des campagnes, de poursuivre l'amélioration de leur sort et d'adoucir leurs souffrances. Loin d'exciter les uns contre les autres les différentes classes qui concourent à produire la richesse nationale, elle s'efforcera de les réconcilier et d'amener ainsi la pacification sociale.

Dans notre société en transformation, une courte période de seize années a vu surgir, depuis le hameau jusqu'à la capitale, ce que les républicains ont appelé « les nouvelles couches ». Des hommes nouveaux sont arrivés en grand nombre à conquérir une part d'influence qu'ils ne possédaient pas encore. Ils l'auraient acquise sous tout autre gouvernement, car ce progrès légitime de leur condition est le fruit des bienfaits de l'instruction et de la lente ascension qui, à travers les siècles de notre histoire, a rapproché les différentes classes de la société. Mais ils croient le devoir à la République. Ils continueront à en jouir, il faut qu'ils le sachent, sous l'égide de la Monarchie. Le maintien du suffrage universel pour toutes les fonctions actuellement électives et de la nomination des maires par les conseils municipaux dans les communes rurales sera leur principale garantie.

De même les modestes serviteurs de l'Etat qui ont gagné leur situation par leur travail ne seront pas menacés parce qu'ils la tiennent de la République. Si, d'une part, toutes les victimes de la persécution républicaine sont assurées de recevoir l'ample réparation qui leur est due, d'autre part les exploités et les indignes qui avilissent leurs fonctions auront seuls à redouter l'avènement d'un pouvoir honnête et juste.

La Monarchie ne sera pas la revanche

d'un parti vainqueur sur un parti vaincu, le triomphe d'une classe sur une autre classe. En élevant au-dessus de toute compétition le dépositaire du pouvoir exécutif, elle fait de lui le gardien suprême de la loi devant laquelle tous seront égaux.

Que, dès aujourd'hui, tous les bons citoyens, tous les patriotes dont le régime actuel a déçu les espérances, compromis les intérêts, blessé la conscience, se joignent aux ouvriers de la première heure pour préparer le salut commun ! Qu'ils secondent les efforts de celui qui sera le Roi de tous et le premier serviteur de la France.

#### LA PRESSE ET LE MANIFESTE DU COMTE DE PARIS

Extrait du *Moniteur Universel* :

« Sous la forme modeste d'instructions adressées aux représentants du parti monarchiste en France, Monsieur le Comte de Paris vient de lancer un programme de gouvernement qui répond avec une précision et une justesse admirables aux objections que l'intérêt ou la passion politique peuvent élever contre le rétablissement de la Monarchie.

« Ce que le manifeste ne dit pas, et ce que nous pouvons ajouter, sans crainte d'être démenti par personne, c'est que le Prince, appelé par la volonté nationale à rétablir la Monarchie sur notre vieille terre de France, y apporterait les plus hautes, les plus fortes, les plus nobles qualités que puisse posséder un chef de gouvernement.

« Nous sommes habitués depuis dix ans à voir ceux qui dirigent nos destinées faire, à nos dépens, l'apprentissage du gouvernement. Monsieur le Comte de Paris n'aurait rien à apprendre de ce que doit savoir un chef d'Etat.

« Sa vie tout entière n'a été qu'une préparation à cette haute et difficile mission.

« Tous ses efforts ont tendu vers ce but unique, et les bons citoyens, les hommes sans parti-pis qui liront ce manifeste si élevé, si profond, si désintéressé, diront, en leur âme et conscience, s'il y est parvenu. Nous attendons leur jugement avec une patriotique confiance. — Louis JOLY. »

M. H. de Pène dit dans le *Gaulois* :

« Les instructions qu'on vient de lire ont l'éloquence d'un acte. Hormis monter sur le trône, Monseigneur le Comte de Paris ne pouvait en accomplir un plus décisif. Jamais la royauté n'a parlé un langage plus formel. Celui en qui s'incarne le principe de la tradition historique qui a fait la France vient déchirer les voiles, dissiper les doutes et les équivoques ; il dit à ses amis, pour que ceux-ci le redissent sans relâche au pays tout entier : la Monarchie est la condition forcée du salut ; voici ce que sera la Monarchie, et voici comment elle peut et doit être rétablie, aisément et sans secousse....

« Monseigneur ! vous avez magnifiquement fait votre devoir et tracé le leur aux royalistes de France.

« A ceux-ci maintenant de servir de leur mieux le « premier serviteur de la France » et d'en faire bientôt !

« Le Roi de tous. »

M. Paul de Cassagnac écrit dans l'*Autorité* :

« Ceci est plus qu'une parole, c'est un acte, et un des actes les plus considérables de l'histoire de France....

« Désormais, la question de principes est réglée.

« Reste la question de personnes.

« Elle n'existe pas ; on ira sans hésiter à celui qui sera le plus tôt prêt, car la France se meurt et n'a plus le temps d'attendre.

« Le gouvernement des républicains prospecteurs doit être content.

« Grâce à l'exil, l'union des conservateurs est faite dans les idées. Ce qu'on croyait impossible est réalisé.

« Le reste n'est rien.

« C'est le coup le plus terrible que la République ait jamais reçu.

« Elle ne s'en relèvera pas. »

Extrait de la *France* :

« Le manifeste du Comte de Paris crée une situation nouvelle. Il ne peut plus être question de République ouverte, de République conciliante, de République de droite avec ou sans M. Lepoutre ; c'est la monarchie elle-même qui ferme la porte qu'on lui ouvre, c'est la monarchie qui se dresse non pas seulement contre la République, mais, ce qui est plus grave, contre la Constitution.

« Cette fois, le prétendant répond par avance à tous ceux qui lui demanderaient : « Mais quelle monarchie nous donnerez-vous ? Est-ce la monarchie de 1788 ? Est-ce la monarchie de 1815 ? Est-ce la monarchie d'avant les ordonnances de 1830 ? Est-ce la monarchie de Juillet ? Est-ce la monarchie de 1873 avec le drapeau blanc ? »

« A toutes ces questions Philippe VII répond avec la netteté et la précision d'un homme d'affaires. Il étudie le présent, il prévoit l'avenir.

« Son manifeste est un mémoire à consulter, c'est un véritable cahier de la néomonarchie. Le Comte de Paris prépare la contre-révolution par les mêmes moyens que les députés aux États généraux ont employés pour faire la Révolution. Il faut donc prendre ce document très au sérieux et le considérer comme un acte politique des plus graves. Ce serait se tromper lourdement que d'y trouver matière à raillerie. »

Le temps et l'espace nous manquent pour donner aujourd'hui un plus grand nombre d'appréciations. Nous y reviendrons.

Il y a eu, ce matin samedi, un conseil de cabinet pendant lequel, la plupart des ministres étant de retour, il n'a pas dû être traité seulement des affaires courantes.

La publication du manifeste du Comte de Paris a mis à l'ordre du jour la convocation des Chambres.

La nécessité de l'action gouvernementale dans le sens républicain s'impose absolument, dit le *Petit Journal*.

On voit que, pour les républicains, après le manifeste du Comte de Paris, il y a vraiment, quoiqu'en disent leurs journaux, péril en la demeure.

« Aussi bien sera-t-on toujours obligé d'emprunter d'une façon ou d'une autre, publiquement ou secrètement, en rentes ou en annuités ou en obligations.... l'emprunt est inévitable. »

Ainsi parle le *Journal des Débats* qui est à la fois républicain et fort expert en matières financières. De la fameuse formule « ni emprunts, ni impôts nouveaux », voilà déjà un des termes disparus. Soyons assurés que la disparition de l'autre est prochaine.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 septembre.

La physionomie du marché est sensiblement la même. Les cours de nos rentes ont été traités : 3 0/0 ex-coupon, 81.17 ; 4 1/2 0/0, 108.75.

Le Crédit Foncier se négocie à 1,360. Les obligations foncières et communales ont un bon courant d'affaires, notamment celles des emprunts 1879 et 1880 qui n'ont pas encore atteint le pair. Les Bons de la Presse sont bien tenus entre 17.75 et 18.

La Société Générale commence à dessiner le mouvement de reprise que nous avions annoncé. L'action cote 460 et ne tardera pas à franchir la limite qui la sépare du pair.

La Banque d'Escompte est demandée à 468, les tendances continuent à porter ce titre vers le pair son cours normal.

Les Dépôts et Comptes courants sont sans changement à 600. Le conseil d'administration a fixé à 7.50 l'acompte à distribuer sur les bénéfices pour le premier semestre de l'exercice 1887.

La Compagnie d'Assurances le Soleil-Vie a distribué pour le dernier exercice un dividende de 10 francs net d'impôt. La réserve de prévoyance est de 51,145 francs et sa réserve statutaire de 500,000 francs. Le compte de profits et pertes se solde par 132,026 en augmentation de 61,310 francs sur le report de l'année précédente.

Les Polices A B de l'Assurance financière sont très recherchées des petits capitalistes qui s'y emploient avec raison, en raison de son prix d'achat peu élevé et de ses garanties de premier ordre.

L'action de Panama s'échange à 357. C'est là un prix d'achat dont il faut se hâter de profiter. D'après les informations parvenues à la Compagnie, le cube d'aout aurait dépassé un million de mètres. Nos chemins de fer sont fermes.

#### Nouvelles militaires.

D'après les derniers calculs de l'état-major, les dépenses de la mobilisation varieront entre 44 et 46 millions.

Le ministre de la guerre compte néanmoins ne pas demander de nouveaux crédits à la Chambre. Cette dépense serait couverte par des économies sérieuses et immédiates.

#### LE CYCLE CORPS EN ANGLETERRE

Voici comment sera composé le cycle

corps, corps de vélocipédistes, organisé par le colonel Saville, du Ministère de la guerre anglais.

La section projetée comprendra un officier, deux sous-officiers, vingt-cinq cyclistes et un clairon.

Tous les hommes de la section devront remplir certaines conditions au point de vue de la taille et de la santé et non-seulement être très adroits dans le manieement et la conduite des vélocipèdes, mais encore ils devront pouvoir faire un lever rapide et très capables de rédiger un rapport ou journal de route.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

##### Les missions militaires étrangères A SAUMUR

La présence des missions étrangères sera l'événement de l'année 1887 à Saumur. C'est en effet un grand honneur pour notre cité d'avoir été désignée pour donner l'hospitalité à tant d'officiers distingués, représentant presque toutes les nations étrangères. Il est regrettable, toutefois, que l'époque des grandes manœuvres coïncide avec le seul mois de l'année pendant lequel l'Ecole de cavalerie ne possède pas son personnel ordinaire. Les divisions d'officiers et d'élèves eussent, dans cette circonstance, donné à la ville beaucoup plus de mouvement, d'entrain, de pittoresque.

De retour à Saumur, hier, vers 2 heures 1/2, les officiers étrangers se sont rendus, toujours en voitures et en omnibus, dans leurs divers hôtels ou maisons particulières. Toute la soirée on les a vus se promener par nos rues et entrer dans les principaux cafés. Chacun admire ces uniformes si brillants et si variés des différentes armées d'Europe, d'Asie et d'Amérique.

Hier soir, vers 7 heures, les officiers étrangers arrivaient, isolément ou par petits groupes, place de la Bilange, pour se rendre au dîner qui leur était servi, comme la veille, au foyer du théâtre, dont la façade était de nouveau illuminée. La foule, qui déjà avait envahi les abords du péristyle, devint de plus en plus considérable pour assister au deuxième concert de la musique de l'Ecole d'artillerie de Poitiers. De même que le premier soir, la circulation devint presque impossible sur la place.

Bientôt les musiciens sont à leur poste. Cette fois, l'éclairage est suffisant. Le public est tout oreille, quand le chef de musique donne le signal. Disons de suite que le concert a véritablement émerveillé les auditeurs ; aussi, après l'exécution de chaque morceau, les plus chaleureux applaudissements éclataient-ils de toutes parts et jusque sur les balcons des maisons voisines.

Il était 9 heures 1/2 lorsque le concert a pris fin ; tout le monde s'est retiré charmé, se promettant de revenir ce soir à la même heure.

Chacun se demande si, demain dimanche, les officiers étrangers partant à 4 heures du soir pour aller dîner à Montreuil, la musique de l'Ecole d'artillerie n'offrira pas un concert aux habitants de Saumur. Il n'y a rien de fixé à cette heure, mais on espère bien que, puisque nous possédons une musique d'élite pendant quelques jours, on ne voudra pas manquer l'occasion de nous la faire entendre une fois de plus dans la soirée du dimanche.

La municipalité fera certainement les démarches nécessaires. Nous sommes convaincus que les musiciens répondront avec empressement à cette demande.

Si nous avons le plaisir d'avoir un concert dans la soirée de demain, nous pouvons assurer à nos lecteurs que le programme en sera merveilleux. Le répertoire de la musique est des plus variés et des mieux étudiés.

Voici la liste des morceaux exécutés hier soir :

Le *Bienheureux*, allégo militaire, de Leroux ; l'air national espagnol et l'air national turc, de L. Chic ; une grande fantaisie sur la *Favorite* ; *Thérésin*, grande valse de Carl Faust ; les *Fauvelles*, polka (duo de flûte), de Douard ; une marche militaire, de L. Chic, et *Serrons nos rangs*, allégo de Lignard.

Chacun de ces morceaux, comme nous

l'avons déjà dit, a été interprété d'une façon magistrale.

Que les Poitevins sont heureux de posséder une pareille phalange d'artistes, et combien nous, qui avons aussi une Ecole — et une Ecole unique en France — devons nous envier un pareil bonheur ! Espérons qu'un jour il se réalisera.

Le chef de musique, M. Palluel, dirige depuis quelques jours seulement ces artistes, et il le fait avec un talent hors ligne, ainsi que nous avons pu déjà l'apprécier ces deux derniers jours.

Le feld-maréchal lieutenant Szveteney de Nady Ohay, président des missions étrangères, a félicité et remercié, au nom de tous, les officiers de l'Ecole pour la façon bienveillante avec laquelle ils ont été reçus en notre ville.

Dans un article de la *Petite France* sur le séjour des missions étrangères à Saumur, il est dit :

« Les officiers étrangers ont été reçus par M. le lieutenant-colonel Treymuller, commandant en second de l'Ecole de cavalerie de Saumur, en l'absence de M. le général Danloux, qui a profité de ce que les élèves de toutes les catégories ont quitté l'Ecole pour prendre quelques jours de repos.

« M. le lieutenant-colonel Treymuller a fait les honneurs de notre grand établissement d'équitation militaire avec la parfaite bonne grâce que tous ses camarades de l'armée lui connaissent. »

Il est possible que le général Danloux ait pris quelques jours de repos, comme chaque année, après le départ de officiers ; mais aussi, à cette époque, le général assiste aux manœuvres spéciales de cavalerie, et, actuellement, il est au camp de Châlons, où ont lieu ces manœuvres.

C'est pourquoi le général Danloux n'a pu recevoir les officiers des mission étrangères.

##### DÉPARTS de Saumur et RETOUR des Missions étrangères jusqu'à lundi prochain.

Dimanche 18. — Départ de Saumur (Etat), 4 heures 05 soir ; arrivée à Montreuil, 4 heures 33. — Retour à Saumur (Etat), 14 heures 40 soir.

Lundi 19. — Départ de Saumur (Etat), 8 heures 40 matin ; arrivée à Montreuil, 8 heures 38. — Retour à Saumur, 3 heures 23 soir.

Ce matin, depuis six heures jusqu'à onze heures, la canonnade s'est fait entendre du côté du Coudray-Macouard, où la principale action s'est passée.

Les éclaireurs ont poussé même jusque sur les hauteurs de Bourban.

Le ministre de la guerre assiste à ces opérations, et, ce soir, un grand dîner lui est offert à Montreuil-Bellay.

M. Martin, de l'hôtel Budan, est chargé du menu, dont voici le détail :

Potage Colbert — Saumon froid, sauce Vincent — Timbales Budan — Filet de bœuf Richelieu — Perdreaux rôtis, broche — Chaudroid de volailles — Ecrevisses — Petits pois à la Française — Glace moka. — Vins : Médoc sur table, Pontet-Caneet, Pommard, Champagne Moët.

M. de Piolant, chef d'escadrons, instructeur en chef d'équitation à l'Ecole de cavalerie de Saumur, a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

##### CHEMINS DE FER DE LA FLÈCHE A SAUMUR

M. Fairé, député de Maine-et-Loire, a reçu de M. le Ministre des travaux publics la lettre suivante, qui intéresse les populations de l'Anjou et spécialement du Beauceois :

« Paris, le 6 septembre 1887.

« Monsieur le député et cher collègue, « Vous m'avez fait l'honneur de me transmettre, en les recommandant à mon attention, des pétitions par lesquelles un certain nombre d'habitants des communes de Baugé, de Cuon et du Vieil-Baugé, demandent la prompte ouverture à l'exploitation du chemin de fer de La Flèche à Saumur.

« Ainsi que vous le savez, cette ouverture est subordonnée à l'exécution préalable, dans la gare de Saumur, de diverses installations, absolument indispensables pour la réception des trains de la nouvelle ligne. Par décision du 12 août, j'ai approuvé le projet présenté

par la Compagnie d'Orléans pour ces installations. Les travaux à faire ne devant exiger que très peu de temps, satisfaction pourra donc être donnée prochainement aux vœux dont vous avez bien voulu vous faire l'interprète auprès de moi.

Agréez, monsieur le député, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Travaux publics,  
DE HEREDIA.

## Grandes manœuvres du 9<sup>e</sup> corps

Montreuil-Bellay, 16 septembre.

Une manœuvre du plus haut intérêt a été exécutée aujourd'hui devant le ministre de la guerre et le général Carrey de Bellemare — ce dernier étant chef des arbitres.

La 21<sup>e</sup> division se retirait sur la rive gauche du Thouet après avoir fait sauter les trois ponts de Thouars. Dans ce mouvement, le 65<sup>e</sup> régiment, formant arrière-garde, a défendu le pont de Taizon avec tant d'énergie que le 9<sup>e</sup> corps n'a pu forcer le passage.

Le corps a fait alors, en descendant le Thouet, une démonstration contre le pont de Couché, également défendu par la 21<sup>e</sup> division, puis a vivement attaqué le coude saillant de la rivière à Petit-Mans, à quatre kilomètres en amont de Montreuil-Bellay. Il a fait passer en bateau une compagnie du 32<sup>e</sup> sur l'autre rive et a lancé un pont de bateaux de 70 mètres en trois quarts d'heure, sous le feu de l'arrière-garde ennemie qui battait en retraite.

Les officiers étrangers, partis de Saumur à 6 heures 20, ont été reçus à Brion par le ministre de la guerre et le général Carrey de Bellemare. Ils sont ensuite montés à cheval pour aller déjeuner à la ferme de Lessoy et ont repris le chemin de fer à Montreuil pour rentrer à Saumur.

La manœuvre a duré de 8 heures à 14 heures du matin, par un temps superbe. Les troupes étaient fatiguées, mais en excellente santé.

Montreuil-Bellay, 16 septembre, 5 h. 30 soir.

Ce matin, le 9<sup>e</sup> corps, ayant tenté de franchir le Thouet, à Taizon, a échoué dans son entreprise. Une nouvelle tentative faite au moulin de Couché a réussi.

Le 9<sup>e</sup> corps est cantonné sur la rive droite du Thouet, gardant le passage.

La manœuvre sera reprise demain matin. Si le 9<sup>e</sup> corps a l'avantage, il ne poursuivra pas néanmoins sa marche en avant, pour ne pas s'éloigner de Montreuil, où doit avoir lieu la revue.

Si la 21<sup>e</sup> division réussit à le repousser, les troupes se trouveront en totalité rapprochées des cantonnements respectifs avant la revue.

Le quartier général est établi à Antoigné. Le général de Bellemare est au château de Montreuil.

Le ministre de la guerre a fait brièvement la critique de la manœuvre, dont il s'est montré en général très satisfait.

Montreuil-Bellay, 16 septembre, 7 h. soir.

Demain matin, avant le jour, la brigade de cavalerie du 9<sup>e</sup> corps, appuyée par une brigade d'infanterie de la 47<sup>e</sup> division, se portera au nord-ouest de Montreuil-Bellay, au pont des Galines, et s'emparera du village du Coudray-Macouard, occupé seulement par des avant-postes de cavalerie ennemie.

Pendant ce temps, le 9<sup>e</sup> corps tout entier franchira le Thouet et repoussera définitivement la 21<sup>e</sup> division.

Un pont de bateaux sera construit aux Galines.

### COMBAT DE BILAZAIS

Manœuvre du 14. — Rôle de la 35<sup>e</sup> brigade

Comme la 35<sup>e</sup> brigade, composée du 32<sup>e</sup> et du 66<sup>e</sup> de ligne, a joué pendant cette manœuvre un rôle très important et qui lui a valu des lettres d'éloges des généraux, je vous donne à cet égard quelques détails complémentaires.

Le 13, la 35<sup>e</sup> brigade avait toujours été en réserve et n'avait pas donné, quoiqu'on l'ait fait beaucoup marcher. Le 32<sup>e</sup>, par exemple, quitte ses cantonnements (Purnon, Dandaigny) à 5 heures du matin et marche presque sans discontinuer jusqu'à 6 heures du soir. J'ai évalué à 42 kilomètres la route suivie, dont une partie en terrains labourés.

Le 15, la 35<sup>e</sup> brigade quitte ses cantonnements (32<sup>e</sup> à Martaisé, 66<sup>e</sup> à Saint-Clair) de

manière à passer à 7 heures du matin au point initial fixé par le général de brigade (intersection des chemins de Martaisé à Montcontour et de Saint-Clair à Brie). La brigade franchit la Dive au hameau de Sauzeau (8 h. 20 m.) et vient s'établir en formation de combat près du hameau de Germon (8 h. 25 m.).

Dans la manœuvre de la journée, la brigade doit former l'extrême droite de la ligne de bataille du 9<sup>e</sup> corps et attaquer Bilazais (gauche de la ligne ennemie).

Pour se trouver en face de son objectif, la brigade exécute une marche de flanc vers le nord.

Cette opération, très dangereuse en face de l'ennemi, est exécutée d'une façon très habile par la brigade qui profite des ondulations du terrain et des rideaux d'arbres pour se soustraire aux vues de l'artillerie ennemie, établie sur les hauteurs de Bilazais, Noizé.

Après avoir exécuté cette marche, la brigade se trouve au nord-ouest de Brie (cote 66). De là à Bilazais le terrain est complètement découvert. La seule tactique possible consiste donc dans l'offensive vigoureuse.

Aussi, à partir de ce point, la marche de la brigade est rapide et presque ininterrompue. Malgré cette rapidité, les déploiements et renforcements sont bien dessinés. La marche est aussi régulière que sur un terrain d'exercice. Un colonel autrichien suit les opérations avec le plus grand intérêt.

Enfin, à 11 heures 1/2, le moment de l'assaut est arrivé, peut-être un peu prématurément. Une fusillade nourrie oblige l'ennemi à abandonner ses premières positions, mais sa résistance n'est pas terminée. Le 32<sup>e</sup>, qui forme l'extrême droite de la ligne, exécute un crochet offensif de manière à faire une attaque enveloppante. Le terrain à traverser est couvert de vignes et des plus difficiles; néanmoins le régiment avance et poursuit de ses feux l'ennemi en retraite sur les hauteurs à l'ouest de Bilazais.

La sonnerie de cessez le feu met fin au combat.

Repos d'une heure et entrée dans les cantonnements: 32<sup>e</sup> de ligne à Bilazais, Leugny; 66<sup>e</sup> et brigade à Oiron.

Cette journée fait en vérité le plus grand honneur au général Lamiroux qui a su, soit dans les mouvements préparatoires entre Germon et Brie, donner une direction admirable à ses troupes, soit, pendant la partie vive du combat, les conduire avec la plus grande vigueur en face des positions ennemies. Nous n'avons pas à faire l'éloge du colonel Caillot et du colonel Chauffeur, des 66<sup>e</sup> et 32<sup>e</sup> de ligne; les marques toutes particulières de satisfaction qu'ils ont reçues du général en chef et du général directeur des manœuvres ont sanctionné suffisamment leur habile et énergique manœuvre. Les deux régiments de Tours peuvent être fiers et de leurs chefs et du parfait accomplissement du devoir que tout le monde a rempli.

Nous avons publié hier une dépêche de Thouars annonçant l'arrivée, avant-hier, du ministre de la guerre. Voici une autre dépêche, datée du même jour et adressée à l'un de nos confrères de Paris:

Thouars, 15 septembre.

Le ministre de la guerre, accompagné de son état-major, est arrivé ici à trois heures.

Quelques drapeaux ornaient la gare. En ville, plusieurs fenêtres étaient pavées.

Deux personnes dans la foule ont crié:

« Vive la République ! »  
Le ministre est monté dans un omnibus d'hôtel orné d'un petit drapeau, et les généraux ont suivi à cheval. Il n'y avait aucune escorte.

Le séjour des troupes ici a été absolument inattendu. On n'en a été prévenu que deux heures avant leur arrivée. La population a montré néanmoins plus d'empressement que dans le Midi sans que pour cela l'accueil ait été très chaleureux.

La division formée par les contingents vendéens est composée d'hommes vigoureux et de belle taille. Elle a supporté une fatigue considérable, marchant plus de 40 kilomètres sans en paraître fatiguée.

Demain les opérations auront lieu sous les yeux du ministre de la guerre sur la rive du Thouet, entre ici et Montreuil-Bellay.

### LE GÉNÉRAL CARREY DE BELLEMARE

Nous profitons de l'occasion des grandes manœuvres pour mettre sous les yeux de nos lecteurs la biographie du commandant en chef du 9<sup>e</sup> corps.

Le général Carrey de Bellemare, qui commande le 9<sup>e</sup> corps, a eu une carrière très heureuse.

Nommé sous-lieutenant alors qu'il n'avait pas encore dix-neuf ans, il était chef de bataillon à trente-cinq ans et général de brigade à quarante-six ans.

Plein de vigueur et d'entrain, il a toujours recherché toutes les occasions de faire campagne et est allé en Algérie, dans la Baltique, en Crimée, en Italie, au Mexique, à l'armée du Rhin, à Sedan; il était à Paris pendant le siège.

Il a été blessé deux fois, la première en Algérie en 1845, et la deuxième pendant les journées de juin 1848, étant officier d'ordonnance du général de Lamoricière, alors ministre de la guerre.

Au Mexique, où il était allé avec le général Forey, comme attaché au bureau politique et militaire, quoique chef de bataillon dans la garde, il fut cité à l'ordre de l'armée pour sa conduite, comme major de tranchée à l'assaut du fort San-Xavier, pendant le siège de Puebla.

Nommé sous-lieutenant du 1<sup>er</sup> avril 1843 à sa sortie de Saint-Cyr, il a été promu successivement lieutenant le 28 juillet 1848, capitaine le 5 juillet 1854, chevalier de la Légion d'honneur le 42 mars 1862, lieutenant colonel le 12 août 1863, colonel le 10 août 1868, et général de brigade le 25 août 1870.

Après la capitulation de Sedan, il s'échappa de la presqu'île d'Yges, déguisé en paysan, et vint à Paris se mettre à la disposition du gouvernement de la Défense nationale, qui lui confia le commandement de plusieurs bataillons de mobiles de la Seine, qui occupaient Saint-Denis.

C'est à la tête de ces troupes, renforcées des francs-tireurs de la Presse et de quelques régiments que, dans la nuit du 27 au 28 octobre, il s'empara du Bourget, qu'il fit mettre immédiatement en état de défense, espérant pouvoir le conserver; mais, malgré le courage de ses défenseurs, la position ne tarda pas à être reprise, et le général de Bellemare, acclamé la veille, est accusé de trahison. Il n'eut pas de peine à se justifier.

Il prit part au combat du 30 novembre et du 2 décembre sur la Marne et fut nommé général de division; c'est en cette qualité qu'il commandait une division à Bozenval. La commission de révision des grades le remit général de brigade, et il ne fut nommé général de division que le 3 juin 1879.

Appelé au commandement du 43<sup>e</sup> corps le 9 juillet 1883, il fut ensuite placé à la tête du 5<sup>e</sup> corps, puis à celle du 9<sup>e</sup> qu'il commande aujourd'hui.

Il est grand officier de la Légion d'honneur, membre du conseil supérieur de la guerre.

### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Grandes manœuvres du 9<sup>e</sup> corps d'armée

## REVUE DES TROUPES

A MONTREUIL-BELLAY

Le lundi 19 septembre 1887

### Trains spéciaux

L'administration des Chemins de fer de l'État a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion de la revue des troupes du 9<sup>e</sup> corps d'armée, qui aura lieu à la fin des grandes manœuvres, le lundi 19 septembre 1887, à Montreuil-Bellay, des trains spéciaux de voyageurs, comprenant des voitures de toutes classes, seront mis en circulation ledit jour, entre Angers (Saint-Laud) et Montreuil-Bellay, entre Thouars et Montreuil-Bellay, entre Saumur (État) et Montreuil-Bellay et entre Loudun et Montreuil-Bellay.

Ces trains spéciaux suivront l'itinéraire ci-après dans notre arrondissement:

Train venant d'Angers. — Départ de Martigné-Briand, 7 heures 37 matin; de Saint-Georges-Châtelais, 7 heures 47 matin; de Doué-la-Fontaine, 8 heures 01 matin; de Baugé-les-Verchers, 8 heures 08 matin; du Vaudelnay, 8 heures 15 matin; Montreuil-Bellay, arrivée, 8 heures 25 matin.

De Saumur (État) à Montreuil-Bellay. —

Saumur (État), départ 7 heures 46 matin; de Chacé-Varrains, 7 heures 58 matin; de Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg, 8 heures 05 matin; Montreuil-Bellay, arrivée, 8 heures 19 matin.

De Montreuil-Bellay à Angers (Saint-Laud). — Montreuil-Bellay, départ 4 heures 15 soir; au Vaudelnay, arrivée, 4 heures 25 soir; à Baugé-les-Verchers, 4 heures 35 soir; à Doué-la-Fontaine, 4 heures 41 soir; à Saint-Georges-Châtelais, 4 heures 54 soir; à Martigné-Briand, 5 heures 01 soir. Continue vers Angers.

De Montreuil-Bellay à Saumur (État). — Montreuil-Bellay, départ 3 heures 50 soir; Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg, arrivée 4 heures 05 soir; Chacé-Varrains, arrivée 4 heures 14 soir; Saumur (État), arrivée 4 heures 26 soir.

### FÊTES ET ASSEMBLÉES DES ENVIRONS

Demain dimanche 18 septembre:

Assemblée à Saint-Lambert-des-Levées; Assemblée et fête à Montreuil-Bellay, continuée le lendemain lundi.

### THÉÂTRES D'ANGERS

On annonce que la saison théâtrale 1887-88 s'ouvrira à Angers, le 1<sup>er</sup> octobre prochain, par les Mousquetaires de la Reine.

On télégraphie de Vienne, 16 septembre:

« Le professeur Falb prédit de grandes tempêtes, qui surviendraient vers le 16 octobre. »

Un peu de patience. Ceux de nos lecteurs qui n'ont pu avoir, faute d'exemplaires, un Almanach illustré des Pilules Suisses pour 1888, chez leur pharmacien, peuvent se le procurer gratis maintenant.

## LISEZ LE TRIBOULET

### BOURSE DE PARIS

DU 16 SEPTEMBRE 1887.

Rente 3 0/0 . . . . .	81 25
Rente 3 0/0 amortissable . . . . .	85 »
Rente 4 1/2 . . . . .	102 75
Rente 4 1/2 (nouvelle) . . . . .	108 70
Obligations du Trésor . . . . .	508 50

### AVIS AUX CHASSEURS

On vient de recevoir à l'Épicerie Centrale les excellents Pâtés de Saint-Hubert, si estimés à Paris, composés de lièvre et de chevreuil, — qui sont vendus selon grandeur:

La boîte n° 4 . . . . .	1 f. 40
La boîte n° 2 . . . . .	2 »
La boîte n° 3 . . . . .	2 75

## HERNIES

Complètement guéries

Récompenses: deux médailles.

M. J. GLASER, notre compatriote alsacien, s'est encore une fois décidé à venir parmi nous et sera visible à Tours, les 27 et 28 septembre, hôtel de la Boule-d'Or; à Saumur, le 29 septembre, au grand hôtel de Londres; à Angers, les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre, hôtel du Cheval-Blanc.

Ce n'est pas par de vaines paroles, mais par les preuves authentiques, faciles à contrôler, que M. GLASER cherche à convaincre le public de la vérité de ce qu'il avance. Le traitement qu'il fait suivre à ses clients est des plus simples; par son nouvel appareil et par l'application qu'il en fait lui-même, le malade éprouve un réel soulagement, résultat d'une longue expérience. Le traitement est payable après guérison.

M. GLASER se rend à domicile sur demande. Envoyer 50 c. pour avoir la brochure explicative, à l'adresse de M. GLASER, spécialiste-herniaire, à Mulhouse (Alsace).

Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est L'ALCOOL DE MENTHE

## DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc., et calmant instantanément la SOIF. Excellent aussi pour la toilette. — 47 ans de succès, 44 récompenses. Dépôt partout.

REFUSER LES IMITATIONS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>r</sup> BAGUENIER-DESORMEAUX et RONDEAU, avoués, et de M<sup>r</sup> BARET, notaire à Cholet, successeur de M<sup>r</sup> Augé.

### ADJUDICATION

A la mairie de Maulévrier, le 6 octobre 1887, à 4 heures.

### Terre du Bois-de-St-Louis

Communes d'Yzernay et de Maulévrier (Maine-et-Loire), A 3 kil. de la gare de Maulévrier;

Composée de :  
1<sup>o</sup> Le Château du Bois-de-Saint-Louis, de construction récente, jardins, bosquets et prairies. 15 99 86  
2<sup>o</sup> Bois-de-St-Louis, taillis, aménagé en 12 coupes. 58 13 43  
3<sup>o</sup> Tuilerie et Borderie du Bois-de-Saint-Louis, comprenant : établissement industriel à usage de fabrication de tuiles et briques, machine à vapeur et matériel — terres et prés. 5 96 68  
4<sup>o</sup> Fermes et Bordsages séparés, contenant. 21 28 74  
Total de la contenance. . . . . 101 h. 38 a. 71

Mise à prix : 230,000 fr.

On pourra traiter à l'amiable, le même jour, de 2 métraires avoisinant, d'une contenance de 82 hectares.

S'adresser à M<sup>r</sup> BAGUENIER-DESORMEAUX et RONDEAU, avoués, et à M<sup>r</sup> BARET, notaire, dépositaire du cahier des charges, plans et titres de propriété. (628)

Etudes de M<sup>r</sup> Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n<sup>o</sup> 7, et de M<sup>r</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

### VENTE

PAR LICITATION

Aux enchères publiques, ENTRE MAJEUR ET MINEUR

### D'une Maison ET DÉPENDANCES

Sise à Saumur, qual de Limoges, 62.

Appartenant indivisément à MM. Henri-Augustin Mangonou et Albert Mangonou, ce dernier mineur, et occupé par M. Marchand, huissier, et autres locataires.

Cette maison est affermée dans son ensemble à divers locataires, moyennant la somme totale de 1,736 fr. 50.

Mise à prix : 20,000 fr.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 2 octobre 1887, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>r</sup> LE BARON, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

Cabinet de M. LANGLOIS, expert à Saumur.

MAISON, TERRES et VIGNES, commune de Saumur, à vendre à rente viagère, sur une seule tête (76 ans).

JOLIE PROPRIÉTÉ à vendre, située sur les bords de la Loire, à un kilomètre de Saumur, desservie par le tramway.

Beau et bon PRÉ, 2 hectares 22 ares environ, entre Saumur et la Ronde, à vendre.

GRANDE MAISON à louer, meublée ou non, rue de la Chouetterie.

NUE-PROPRIÉTÉ D'UNE MAISON, à Saumur, rue d'Alsace, louée 725 fr. L'usufruitier est âgé de 68 ans.

Choix d'autres IMMEUBLES à vendre ou à louer.

M. LANGLOIS rappelle aux propriétaires qu'il fait gratuitement la publicité par affiches, pour les ventes et locations d'immeubles. (629)

### CHARRETTES ET HARNAIS

#### A Vendre

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>r</sup> PINOCHEAU, notaire à Thénézay (Deux-Sèvres).

### A VENDRE

LA BELLE

### Terre de la Bretonnière

Située commune de Chalançay (Vienne).

Contenant 600 hectares d'un seul tenant.

Gare à 1,500 mètres du château (ligne de Poitiers à Nantes).

Magnifique chasse à tir et à courre.

Revenu annuel : 20,000 fr.

S'adresser audit M<sup>r</sup> PINOCHEAU.

### A VENDRE

Dans le coteau, à 1 kilomètre de la ville,

### CLOS DE VIGNE

En plein rapport

Avec maisonnette neuve, caves et pressoir.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

### Maison avec Jardin

A 2 kil. de Saumur.

S'adresser à M. CHEVALLIER-BOURREAU, à Saint-Lambert. (589)

### A VENDRE

En totalité ou par portion,

### LA VENDANGE

De 10 hectares de vigne

(BLANC ET ROUGE),

Dans la commune de Montreuil-Bellay.

S'adresser à M. DUPUR, de Courléon, ou au vigneron, Pierre LEROY, à la maison de Champagne, près la gare de Montreuil-Bellay. (600)

Etude de M<sup>r</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

### VENTE DE MEUBLES

Par suite de cessation de commerce.

Le MARDI 20 SEPTEMBRE 1887, à une heure du soir, à Saumur, rue du Prêche, n<sup>o</sup> 4, dans une maison occupée par M. Daon, aubergiste, Il sera vendu :

Armoire, bois de lits, buffet, table à rallonges et autres, tables de nuit, fauteuils, chaises, tabourets, commodes, glaces, pendule, matelas, couettes, traversins, oreillers, couvertures, batterie de cuisine, vaisselle, bouteilles vides et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

### A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 80 fr.;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

### A LOUER

PRÉSENTMENT

### BEL APPARTEMENT

Situé rue Nationale, 63, au premier étage.

S'adresser à M. BARRIN-MORICET, rue de l'Abreuvoir. (533)

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

Maison, Cour, Jardin, Remise et Ecurie, rue Fardeau, 26.

S'adresser à M. MURAY-COUTARD, 6, rue du Puits-Neuf. (577)

### A LOUER

En totalité ou par parties

### ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS

Située rue de la Tonnelle.

S'adresser à M<sup>m</sup>e veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

### AVIS

M. HENRI EICHE, demeurant à Saumur, 27, rue de l'Hôtel-Dieu, a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1887, il fera, pour son compte personnel, tout accords et réparations de pianos, aux prix les plus réduits.

Les douze années passées dans la maison MERCIER-FISCHER, de Saumur, sont, pour le public musicien, la meilleure garantie qui puisse lui être offerte.

Saumur, le 16 septembre 1887.

H. EICHE.

### CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

### VINS EN GROS

### DESGUIRAUD ET BOURASSEAU

A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.

VIN BLANC supérieur... 65 fr.

id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

### Lait de Chèvre

très bon pour fortifier la santé des enfants faibles et des personnes délicates. S'adresser au sieur LEMAIRE, rue des Moulins, Saumur.

### LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M<sup>lle</sup> Julie GOURAUD

On s'abonne, à Saumur,

au bureau de l'ECHO SAUMUROIS.

ABONNEMENTS :

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.

La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau

du journal.

### Offres et Demandes

On désire traiter d'une étude de notaire de 40,000 fr. de produit, prix payé comptant.

S'adresser à M. FLEURIAU, ancien notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire).

M. GUIBERT, comptable, pouvant disposer de quelques heures dans la journée, désire écriture ou comptabilité. S'adresser rue du Temple, 4.

UN MÉNAGE demande place, le mari comme cocher et jardinier, la femme comme cuisinière.

On accepterait des places séparées.

S'adresser au bureau du journal.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de bas-cour.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti quincaillier.

S'adresser au bureau du journal.

### A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame,

Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

Une TONNE pouvant couvrir

sept barriques.

S'adresser rue d'Orléans, 67.

### FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES

Vieux Chêne et Noyer sculpté

### SPÉCIALITÉ DE SALLES A MANGER

### H. HARDY

LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

#### SALLE A MANGER

Vieux chêne sculpté

Buffet petit modèle, colonnes torses ou autres. Table à rallonges, patins

chimères, 12 couverts, 375 fr. net.

6 chaises, au choix... 440 fr. net.

La même avec buffet grande taille.....

#### SALLE A MANGER

Henri II

Buffet à crédence, vaisselier avec vitraux de couleur et ferrures nickelées. Table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties... 500 fr.

#### RÉPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES

Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, bibliothèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.

Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

### MAGASIN DE COULEURS ET PEINTURES PRÉPARÉES

Verres à Vitres, Vernis, etc. — Ustensiles pour Peintres.

ENTREPRISE DE PEINTURES DÉCORATIVES ET POUR LE BATIMENT  
Vitrerie et Collage de Papiers.

### A. COLOMBEL

PEINTRE

SAUMUR — 30, rue d'Orléans, 30, — SAUMUR

Ouverture d'un Magasin de Couleurs et Peintures préparées pour être vendues au détail, ainsi que tout ce qui se rattache au commerce et à l'industrie de la Peinture, tels que : Peintures de toutes sortes, Verres à Vitres, Baguettes d'Encadrements, Cartons, Brosseries, Huiles, Essences, Pinceaux, Éponges, etc., etc., toutes Marchandises de premières marques.

M. COLOMBEL se met à la disposition des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance pour leur indiquer l'emploi de la peinture et la façon d'exécuter un bon et durable travail ; l'expérience qu'il a acquise dans le métier de peintre leur en sera un sûr garant.

### ON DEMANDE DES AGENTS

Pour la vente du FERTILISATEUR DU SOL. Engrais puissant, Nombreuses attestations.

95 francs les 1,000 kilogs. — FRANCO en gare de l'acheteur.

S'adresser à la Société pour la Fourniture d'Engrais, aux fermiers de France, à Croix-Wasquehal, Nord.

### LESSIVE - IRIS LE PAQUET

0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.

Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

### INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 239 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

### DENTS

### Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.